

MAIRIE DE SIGNES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2008

MEMBRES PRESENTS : ACHARD C., AGU F., BERNARD C., BORGNA A., BRICOUT G., CHEVILLOTE J., DEGIOANNI J., ESPITALIER R., FABRIS J., HERMITTE P., LAURENT N., MARTIN J., MESLIN M., MICHEL J., MILETTO P., PARINELLO C., REICHARDT A. , VIDAL M., VUILLERMOZ D.

SECRETAIRE DE SEANCE : DEGIOANNI J.

1/ ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille huit, le quatorze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SIGNES proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 9 mars 2008 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes ACHARD Christine, BERNARD Claire, DEGIOANNI Jacqueline, LAURENT Nathalie, MESLIN Marianne, PARINELLO Christine, VIDAL Martine,

Mrs AGU Francis, BORGNA Alain, BRICOUT Georges, CHEVILLOTTE Joël, ESPITALIER René, FABRIS Joseph, HERMITTE Pierre, MARTIN Joseph, MICHEL Jean, MILETTO Paul, REICHARDT Alain, VUILLERMOZ Daniel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr MICHEL Jean, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

:

MICHEL	Jean	894
HERMITTE	Pierre	887
FABRIS	Joseph	875
VIDAL	Martine	859
REICHARDT	Alain	858
BORGNA	Alain	855
BRICOUT	Georges	853
CHEVILLOTTE	Joël	847
LAURENT	Nathalie	844
AGU	Francis	840
BERNARD	Claire	832
MILETTO	Paul	832
ACHARD	Christine	830
PARINELLO	Christine	829
VUILLERMOZ	Daniel	829
MARTIN	Joseph	828
ESPITALIER	René	809
MESLIN	Marianne	802
DEGIOANNI	Jacqueline	768

M. CHEVILLOTTE Joël, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DEGIOANNI J.

ELECTION DU MAIRE
(premier tour de scrutin)

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales avec le contrôle de 2 assesseurs désignés : Mme PARINELLO Christine et Mr AGU Francis - **Candidat : Mr Jean MICHEL**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : Mr MICHEL Jean : 18 voix

Mr MICHEL Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire, et immédiatement installé.

2/ DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que l'effectif légal du Conseil Municipal de SIGNES étant de dix-neuf le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser cinq ;

VU la proposition de Monsieur le Maire de créer cinq postes d'adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer cinq postes d'adjoints au Maire, **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq adjoints.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Premier Adjoint. Candidat : **Mr REICHARDT Alain**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral. : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mr REICHARDT Alain : 19 voix

Mr REICHARDT Alain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr MICHEL Jean élu maire, à l'élection du Deuxième Adjoint. **Candidat : Mr MARTIN José**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral. : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mr MARTIN Joseph : 19 voix

Mr MARTIN Joseph ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Deuxième Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr MICHEL Jean élu maire, à l'élection du Troisième Adjoint. **Candidat : Mr ESPITALIER René**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mr ESPITALIER René : 19 voix.

Mr ESPITALIER René ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Troisième Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr MICHEL Jean élu maire, à l'élection du Quatrième Adjoint. **Candidat : Mme VIDAL Martine**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mme VIDAL Martine : 19 voix

Mme VIDAL Martine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Quatrième Adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr MICHEL Jean élu maire, à l'élection du Cinquième Adjoint. **Candidat : Mr HERMITTE Pierre**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mr HERMITTE Pierre

Mr HERMITTE Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Cinquième Adjoint et immédiatement installé.

4/ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 2123-23.

CONSIDERANT que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal par 19 voix POUR, **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, **DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement, **DIT** que les crédits affectés au paiement des indemnités affectées des élus sont de :

* Maire : 43 % de l'indice brut 1015 ;

* Adjointes : 16.5 % de l'indice brut 1015

6/ ATTRIBUTION DES POUVOIRS DELEGUES AU MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE**, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la totalité des pouvoirs des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

7/ DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APPELES A SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, par 19 voix **POUR**, **FIXE** la composition du Conseil d'Administration du C.C.A.S., outre son Président, à 5 membres élus et 5 membres nommés, **DIT** que les Conseillers Municipaux désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste sont les suivants : **Mme VIDAL M., Mr BORGNA M., Mme DEGIOANNI J., Mme LAURENT N., Mr VUILLERMOZ D.**

8/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, par 19 voix, **DESIGNE** les membres de la Commission d'appel d'offres ci-dessous

A) DÉLÉGUÉS TITULAIRES : J. MARTIN, A. REICHARDT, J. FABRIS

B) DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS : F. AGU, A. BORGNA; G. BRICOUT

9/ DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret et le dépouillement donne les résultats suivants, par 19 voix:

ARRETE la liste des délégués appelés à siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sainte Baume telle qu'elle suit :

DELEGUES TITULAIRES : Mrs J. MICHEL, J. MARTIN. R. ESPITALIER

DELEGUES SUPPLEANTS : Mr A. REICHARDT G., BRICOUT, F. AGU

10A/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, par 19 voix, **DESIGNE** les délégués suivants pour le représenter au S.I.C.L.E.P.

Titulaires : LAURENT Nathalie, DEGIOANNI Jacqueline

Suppléants : REICHARDT Alain, ESPITALIER René

10 B/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, par 19 voix, **DESIGNE** les délégués suivants pour le représenter au S.I.E. :

Titulaires : CHEVILLOTTE Joël, VUILLERMOZ Daniel

Suppléants : BRICOUT Georges, MILETTO Paul

10 C/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, par 19 voix, **DESIGNE** les délégués suivants pour le représenter au S.I.T.S. :

Titulaires : VIDAL Martine, ESPITALIER René

10 D/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, par 19 voix, **DESIGNE** le délégué suivant pour le représenter au C.N.A.S. : 1 représentant des élus : **REICHARDT Alain**

10 E/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, par 19 voix, **DESIGNE** les délégués suivants pour le représenter au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau

Titulaire : FABRIS Joseph / **Suppléant : ESPITALIER René**

11/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de dresser la liste des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs. Il propose les noms suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
FABRIS Joseph 426 chemin du Puits d'Encastre – 83870 SIGNES	LEFEVRE Patricia 18 rue Bourgade – 83870 SIGNES
CHEVILLOTTE Joël 319 route de Marseille – 83870 SIGNES	AGU Francis 3 clos de Danjean – 83870 SIGNES
HERMITTE Pierre 23 rue Louis Lumière – 83870 SIGNES	REICHARDT Alain 154 chemin des Bas Adrechs – 83870 SIGNES
ARTIGUES Pierre 5 rue Frédéric Mistral	MARTIN Joseph 320 chemin du Relevage - 83870 SIGNES
LAURENT Nathalie 15 lot. Sainte Fleur – 83870 SIGNES	PANICCO Roch Jean Marie 319 route de Méounes – 83870 SIGNES
BRICOUT Georges 8 chemin du lot. Des Launes – 83870 SIGNES	BORGNA Alain 486 chemin de Saint-Clair – 83870 SIGNES
ESPITALIER René 800 chemin du Plan de Chibron – 83870 SIGNES	VIDAL Martine X6 lot. Sainte-Fleur – 83870 SIGNES
MILETTO Paul 16 place du Marché – 83870 SIGNES	VUILLERMOZ Daniel 5 place de l'Horloge – 83870 SIGNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix **POUR**, **ARRETE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs telle que présentée ci-dessus.

12/ DESIGNATION COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir procédé au vote dans les formes requises par la loi, le Conseil Municipal, par 19 voix **POUR**, **ARRETE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres de Délégation de Service Public,

- **TITULAIRES : Mrs René ESPITALIER, Joseph MARTIN, Mme Martine VIDAL**
- **SUPPLEANTS : Mme Jacqueline DEGIOANNI, Mrs Joël CHEVILLOTTE, Alain REICHARDT**

13/ SEMEXVAL - DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE (1 SIEGE D'ADMINISTRATEUR) ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDIAIRES ET EXTRAORDINAIRES DESIGNATION DE LA PERSONNE QUI DOIT PRESENTER LA CANDIDATURE DE LA COLLECTIVITE A LA PRESIDENCE

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 19 voix **POUR**, **DESIGNE** Mr Jean MICHEL, pour assurer la représentation de la collectivité au sein du Conseil d'Administration de la SEMEXVAL, **DESIGNE** Mr Jean MICHEL pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEMEXVAL, **AUTORISE** Monsieur Jean MICHEL à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'Administration de la SEMEXVAL, et à accepter toutes fonctions qui pourrait lui être confié à ce titre, notamment la présidence et/ou la direction générale de la Société, **AUTORISE** son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui serait confié par le Président du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40

Compte-Rendu affiché le 21 mars 2008

**Le Maire,
Jean MICHEL**